

VILLE DE CALVISSON (Gard)

Marché public de fournitures courantes et services

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
(R. C.)**

**MAITRE DE L'OUVRAGE :
COMMUNE DE CALVISSON(Gard)**

**OBJET DU MARCHÉ :
FOURNITURE DE LIVRES ET DVD POUR LA
MEDIATHEQUE MUNICIPALE**

Marché à bons de commande
Marché passé en procédure adaptée
(Art. 28 et 77 du Code des Marchés Publics)
Avec possibilité de négociation

Pouvoir adjudicateur : M. le Maire de Calvisson – M. André SAUZEDE

Mairie de Calvisson
Grand'Rue
30420 - CALVISSON
Tél. 04-66-01-20-03
Fax. 04-66-01-29-39

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
Vendredi 19 février 2016 à 12 heures**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

3

ARTICLE 2 : CONDITION DE LA CONSULTATION

3

ARTICLE 2.1 : Mode et étendue de la consultation

3

ARTICLE 2.2 : Décomposition en lots

3

ARTICLE 2.3 : Mode d'attribution

3

ARTICLE 2.4 : Modification de détail au dossier de consultation

4

ARTICLE 2.5 : Délai de validité des offres

4

ARTICLE 2.6 : Mise à disposition du dossier de consultation

4

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE

4

ARTICLE 4 : VARIANTE

4

ARTICLE 5 : PRESENTATION DES OFFRES

4

ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

6

ARTICLE 6.1 : Sélection des candidatures

6

ARTICLE 6.2 : Jugement des offres

7

ARTICLE 7 : TRANSMISSION DES OFFRES

7

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

8

Article 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la fourniture de livres pour la médiathèque de Calvinsson

C'est un marché à bons de commandes : article 77 du Code des Marchés Publics.

Article 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Mode et étendue de la consultation

Le présent marché est passé en application du Code des Marchés Publics et plus particulièrement de ses articles 28 et 77.

Le nombre d'articles effectivement commandés pouvant varier, le marché conclu sera un marché à bons de commande (article 77 du code des marchés publics).

Pour chaque lot, il est fixé un montant annuel minimum et maximum.

2.2 Décomposition en lots

Le marché comporte 8 lots distincts, traités par marchés séparés

Lot 1 : Livres documentaires « Adultes »

700 TTC (minimum) 900 € TTC (maximum)

Lot 2 : Littérature Fiction « Adultes »

2200 € TTC (minimum) 2400 € TTC (maximum)

Lot 3 : Livres documentaires et fiction jeunesse (intégrant des kamishibai)

1200 € TTC (minimum) 1400€ TTC (maximum)

Lot 4 : Fonds documentaire local

300 € TTC (minimum) 400 € TTC (maximum)

Lot 5 : Bandes dessinées « Enfants » et « Adultes »

700 € TTC (minimum) 800 € TTC (maximum)

Lot 6 : Commande express (livres adultes)

300 € TTC (minimum) 400 € TTC (maximum)

Lot 7 : Commande de DVD, DVD musicaux

2500€ TTC (minimum) 2600€ TTC (maximum)

Lot 8 : Commande de livres soldés, de parution récente, d'occasion et destockage en livres documentaires et livres de fiction

1000€ TTC (minimum) et 1100^e TTC (maximum)

Les lots 1 à 3 pourront intégrer des commandes en langues étrangères

2.3 Mode d'attribution

Les candidats pourront proposer une offre pour un ou plusieurs lots. Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé qui sera attribué à une entreprise unique ou un groupement d'entreprises solidaires.

Chaque lot fait l'objet d'un marché propre. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à un ou plusieurs lots.

Après l'ouverture des prix, il se réserve le droit de négocier avec les candidats.

Mode de dévolution :

Les candidats peuvent se présenter sous la forme d'un groupement. Les membres doivent cependant être solidaires.

Les candidats peuvent présenter une offre en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements et une en qualité de candidat individuel.

Modification de détail au dossier de consultation :

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.5 Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours (120) à compter de la date limite de remise des offres.

2.6 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : marchespublics.com ou sur le site de la commune : calvisson.com

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Article 3 – DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu, à compter de la date de la notification, pour une durée allant du 1^{er} mars 2016 au 31 décembre 2017. Il n'y aura pas de reconduction au-delà du terme du marché. Une nouvelle consultation sera lancée à terme du contrat.

Le marché s'exécutera par l'émission successive de bons de commande et/ou d'ordres de service.

Les bons de commande et/ou d'ordres de service peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de mettre fin au marché au terme de la première année et de chaque année suivante avec préavis de trois (3) mois.

Article 4 - VARIANTE

Aucune variante n'est autorisée.

Article 5 - PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

L'unité monétaire utilisée est l'euro.

Les offres dématérialisées ne sont pas acceptées.

Le dossier sous format papier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée et comprendra :

a) Pièces relatives à la candidature :

Les candidatures devront être recevables en application des articles 43, 45, 47 et 52 du code des marchés publics et accompagnées de la totalité des pièces mentionnées à l'article 44.

Chaque candidat aura à produire un dossier de références complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- les renseignements demandés dans la lettre de candidature et l'habilitation du mandataire par son (ses) cotraitant(s) (imprimé **DC1** (ancien DC4) par exemple, où l'ensemble des renseignements qui y sont mentionnés),

- les renseignements demandés aux déclarations du candidat : volet 1 et 2 (imprimés **DC2** (ancien DC5) et DC6 par exemple, où l'ensemble des renseignements qui y sont mentionnés), dûment remplies, complétées et signées,

- une **attestation d'assurance** pour l'année en cours,

- les **attestations des services fiscaux et sociaux**, qui peuvent être remplacés :

- soit par l'**état annuel des certificats** reçus, établi par le trésorier payeur général (**NOTI2**(ancien DC7)), la situation à justifier est celle de l'année 2011 établie en 2012.

- soit par une **déclaration sur l'honneur** dûment datée et signée par le candidat attestant que celui-ci a satisfait aux obligations fiscales ou sociales pour l'année 2011. Dans ce cas, le marché sera attribué au candidat retenu sous réserve que celui-ci produise les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents dans le délai qui lui sera notifié.

L'entreprise devra prouver par tous moyens qu'elle jugera utiles et nécessaires ses capacités à exécuter la totalité des prestations du présent marché. Ces éléments feront l'objet d'un examen de la part de la collectivité.

- **Justificatifs de la capacité professionnelle** : Le candidat apportera la preuve de sa capacité professionnelle par tous moyens, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou par des références de prestations attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser les prestations demandées.

Nota : Les formulaires DC1, DC2, liasse 3666, NOTI2 sont téléchargeables sur le site Internet suivant www.journal-officiel.gouv.fr

Lien direct : <http://djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics/> (formulaire en ligne).

Les candidatures seront sélectionnées selon :

- les références professionnelles et ses qualifications
- les capacités techniques, économiques et financières
- Les modalités de commande, livraison et délais

b) Les pièces relatives à l'offre :

- l'**acte d'engagement (AE)** : cadre ci-joint à compléter, à dater et à signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché.

- **le cahier des clauses particulières (CCP)** : cahier ci-joint à accepter et signer sans modification,

- **un mémoire justificatif** des dispositions envisagées par le candidat pour la fourniture des prestations proposées, au minima ce mémoire précise :

- La fourniture des documents demandés disponibles chez les éditeurs français sans exclusive ;

- La possibilité de retourner les ouvrages en cas d'erreur de commande ;

- La présence dans les locaux de la librairie d'un fonds d'ouvrages important correspondant à l'objet du lot ;

- La présence au sein de la librairie d'un interlocuteur dédié ;

- La collaboration active à des animations organisées par la bibliothèque : proposer des auteurs et éditeurs, tenir une table de vente lors d'un débat.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

Article 6 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

6.1 Sélection des candidatures

Analyse des candidatures

Les candidatures suivantes seront rejetées :

- celles qui ne sont pas recevables en application des articles 43 et 47 du CMP,

- celles qui ne présentent pas des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes, au regard des certificats et informations apportés par le candidat dans les justifications demandées à l'article 12.1 du présent règlement.

Examen des candidatures

Seront examinées les garanties professionnelles et financières des candidats. Si la ville constate que des pièces demandées sont absentes ou incomplètes, elle se réserve le droit de demander aux candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai qui ne saurait être supérieur à 10 jours.

Critères de sélection des candidatures

Garanties et capacités techniques et financières du soumissionnaire.

6.2 Jugement des offres

Analyse des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics. Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont :

1 Valeur technique (évalué sur la base des informations données par le candidat dans

son mémoire technique) : 50 %

2 Rabais : 20 %

3 Modalités de commande, délais et modalités de livraison : 30 %

Seront pris en considération les sous-critères suivants (50 %) :

1. La fourniture des documents demandés disponibles chez les éditeurs français sans exclusivité : 20 %

2. La possibilité de retourner les ouvrages en cas d'erreur de commande : 10 %

3. La présence dans les locaux de la librairie d'un fonds d'ouvrages important correspondant à l'objet du lot : 10 %

4. La présence au sein de la librairie d'un interlocuteur dédié : 5 %

5. La collaboration active à des animations organisées par la bibliothèque : proposer des auteurs et éditeurs, tenir une table de vente lors d'un débat : 5 %

S'agissant d'un marché à procédure adaptée, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'entreprendre des négociations, tout en garantissant le respect d'égalité de traitement des candidats.

Il est conseillé aux candidats de soigner leur proposition initiale.

Article 7 – TRANSMISSION DES OFFRES

Les offres seront transmises sous pli fermé portant les mentions suivantes :

« OFFRE POUR LA FOURNITURE DE LIVRES ET DVD POUR LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE CALVISSON » « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis » Lot(s) n° : Entreprise : (Nom) Mairie de Calvisson Grand'Rue 30.420 - CALVISSON

Les offres devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

**Mairie de Calvisson
Grand'Rue
30.420 - CALVISSON**

Aux heures d'ouverture : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 17h00 avant la date et heure limite indiquées dans la page de garde du présent règlement, ou, si elles sont envoyées par la Poste, devront l'être à l'adresse suivante :

**Mairie de CALVISSON
Grand'Rue
30.420 - CALVISSON**

par pli recommandé avec avis de réception postale, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Elles pourront également être transmises sous forme dématérialisée sur la plateforme emarchespublics.com

Article 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser :

- au service médiathèque : Aurore RAULT - Tel: 04-66-37-10-23 (d'ordre technique)
- au service Marchés publics : Hélène VIDAL - Tel : 04-66-01-78-05 (d'ordre administratif)

Signature prestataire